

Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon - Newsletter janvier 2016

Dernières nouvelles de la défense du Bassin d'Arcachon et de son Bassin Versant



LES DRONES AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT



Fait marquant de ces derniers mois : le drone a littéralement envahi les magasins. Initialement utilisé dans le cadre d'actions militaires, le drone ou UAV (Unmanned Aerial Vehicle) est depuis quelques années utilisé à des fins civiles dans le cadre d'un arrêté de 2012. Utilisé dans le domaine de la sécurité civile, cet instrument offre également une grande diversité de fonctionnalités dans des domaines variés.

En effet, l'UAV est notamment utile à la protection de l'environnement et des personnes dans la mesure où il permet à cette fin l'obtention de données géographiques. Se présentant entre autres sous la forme de photographies aériennes, ces données permettent d'avoir des informations précises sur la description des zones naturelles et urbanisées. L'accès à ces données permet de guider les collectivités territoriales dans la prise de décisions durables : respect des écosystèmes, gestion durable des ressources naturelles, compréhension et anticipation des changements climatiques, adaptation à ses effets, lutte contre les catastrophes environnementales naturelles ou dues aux activités humaines ...

Pour la collecte de ces données, différentes technologies sont utilisées mais le drone est devenu l'instrument favori pour mener à bien cette mission. C'est ce que l'on constate si l'on s'appuie sur l'exemple local de l'usage des drones dans la prévention des risques du littoral aquitain. S'étirant sur près de 700 km, la côte aquitaine est particulièrement touchée par l'érosion due au changement climatique ce qui peut créer de réels dangers dans les zones habitées. C'est dans ce contexte que le Conseil Régional d'Aquitaine a décidé de cofinancer l'installation d'EarthLab Aquitaine, premier centre européen de géo information appliqué à l'environnement. Inauguré en octobre 2013, EarthLab exerce une activité de télédétection par satellite mais aussi par drone. Cet instrument capte des données afin d'identifier les indicateurs géo- morphologiques du trait de côte. Ces données sont analysées dans le but d'apprécier l'évolution de ce dernier dans le temps pour quantifier l'importance de l'érosion et détecter les zones à risques. A la lumière de ces informations, les élus peuvent adapter leurs politiques d'aménagement aux contraintes environnementales (constructions de digues, relogement des habitats en danger, élaboration des documents d'urbanisme...).

Au-delà de cet exemple particulier, le drone est un outil performant permettant la collecte d'informations pour la protection d'espèces végétales et animales ou encore la lutte contre les feux de forêt ou différents types de pollution. Cependant l'usage de cet engin se confronte parfois au respect de libertés fondamentales comme le droit à la vie privée. Julien Vieira.

1 BASSIN d'ARCACHON VAL DE L'EYRE

Parc Naturel Marin.

Les commissions doivent se remettre au travail bientôt car le plan de gestion doit être bouclé au plus vite. Les membres d' Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon qui participent à ces commissions travaillent afin de faire constater et reconnaître l'état de dégradation de l'estran du Nord Bassin et que soient prises en compte les pollutions invisibles qui grèvent la qualité des eaux du Bassin. La restauration de cet environnement doit être un des objectifs majeurs du plan de gestion.

Ci dessous, la plage des Quinconces rendue impraticable par la vase fluente.



Arrêté d'autorisation d'épandage de compost comprenant des cendres volantes en provenance de la chaudière à biomasse Dalkia (Smurfit, Biganos)

Avec la CEBA, notre association a attaqué cet arrêté du Préfet d'Aquitaine autorisant les épandages en Gironde et dans les Landes sur des parcelles agricoles recevant des cultures céréalières. Or si la réglementation permet le mélange de cendres sous foyer, elle interdit le mélange de cendres volantes à ces composts à épandre car elles contiennent de la dioxine, des furannes et des métaux lourds. D'autre part ces cendres sont très volatiles et par temps sec et venteux peuvent être disséminées à des kilomètres de l'endroit d'épandage, venant contaminer les ruisseaux, crastes et leur exutoire naturel, le Bassin.

2 SUD-BASSIN

LE TEICH, Projet Huttopia

Le rapport du Commissaire Enquêteur concernant l'enquête sur le défrichement de 16 ha a été publié: c'est encore un avis favorable assorti de deux réserves. Il demande que l'ensemble soit clôturé et que les zones humides soient aussi protégées par une clôture. Comme ce projet se situe dans un corridor écologique qui fait partie de la trame verte et bleue, il est inconcevable que le projet soit clôturé car la faune doit pouvoir se déplacer librement.

Remarques du Commissaire Enquêteur suite à l'Enquête publique

- La société HUTTOPIA LE TEICH n'a pas encore pris de décision concernant la protection périmétrique du camping (voir question n° 21).
Situé à quelques mètres d'une Route Départementale avec une circulation importante d'une part, avec une piste cyclable qui longe la moitié du périmètre extérieur d'autre part, il semble que la sécurité ne soit pas assurée. Le type de clôture est à définir afin de ne pas créer d'effet de coupure pour la faune existante.

Mais imaginez que l'ensemble ne soit pas clôturé et qu'une horde de sangliers traverse le terrain et prenne un bain dans la très chic piscine non écologique...

Imaginez que la barrière soit naturelle, même résultat...

Protéger la zone humide des humains et de leur progéniture: pensez-vous que des panneaux d'interdiction suffiront...il est tentant de passer outre...Bref, un vrai casse-tête pour les porteurs du projet!



Il est évident que les associations de protection de la nature et de l'environnement ne pourront pas laisser faire une telle chose, sous couvert de mots tendant à faire croire que c'est un projet écologique, il s'agit d'une urbanisation déguisée: rien que la piscine de 180 m2, bétonnée, est un élément urbain et inamovible. En aucune façon ce n'est un équipement léger, seul type d'équipement admis dans un tel lieu. D'autre part, à l'heure de la COP21, nous ne laisserons pas défricher 16 ha de forêt dans cet espace remarquable!

Gujan-Mestras: un nouveau PLU

Toutes les municipalités du Bassin d'Arcachon et du Val de L'Eyre ont entamé une révision de leurs PLU respectifs afin de les accorder avec le SCOT adopté en 2013. Le SCOT a depuis été annulé par le tribunal administratif pour différents motifs mais le coup était parti et les révisions lancées.

Gujan a donc lancé sa révision et présentera le PADD, Plan d'Aménagement et de Développement Durable, à la population gujanaise et à toutes personnes intéressées le lundi 1er février à 18H à la Maison des Associations. On prendra connaissance des orientations

d'aménagement de la commune qui doivent tenir compte de l'environnement et des lois de protection contre l'étalement urbain.

3 NORD BASSIN

Communes du Nord Bassin et PADD

Les communes du Nord Bassin ne sont pas en reste et ont entamé la révision (Arès, Lanton) ou l'élaboration d'un nouveau PLU, l'ancien ayant été annulé par le Tribunal Administratif (Andernos, Lège). Les cartes et les éléments des PADD sont consultables sur les sites des communes ou bien à la mairie, service d'urbanisme. Nous vous rappelons qu'un registre est à disposition de la population pour consultation. **Donnez votre avis!**

AUDENGE: le CET va être enfin réhabilité!

Le CET? Qu'es aco? C'est la grosse verrue bien cachée par la végétation, la grosse décharge où pendant des années on a enfoui des déchets de toutes sortes. C'est énoorme!



Une réunion d'information sur le lancement des travaux de réhabilitation du site aura lieu le Mercredi 3 Février 2016 à 18H30 à la salle des fêtes d'Audenge.

L'ADEME et les représentants de l'Etat, seront présents pour détailler le programme des travaux et le calendrier prévisionnel et ainsi répondre précisément à toutes les interrogations des audengeois...et tous ceux qui se préoccupent de la bonne qualité de l'air qu'ils respirent et de l'eau qu'ils boivent, sans oublier l'endroit où ils se baignent et où poussent les huîtres du Bassin!

ARES: création d'une unité de gestion des sédiments de dragage.

La commune d'Arès n'avait pas de bassins de décantation. Elle devra modifier son PLU à cause de la création d'un site de gestion des sédiments de dragage sur la commune. Sur un terrain forestier de la commune, le SIBA, maître d'ouvrage pour tout ce qui concerne les travaux de dragage des chenaux et ports du Bassin, étudie la possibilité de créer cette structure. Une première étude ayant mis en évidence l'habitat d'un oiseau protégé, l'engoulevent d'Europe, et sa présence probable, le SIBA s'est associé à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et à l'ornithologue du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG) afin de trouver une solution pérenne pour cet habitat, l'idée n'étant pas de détruire puis compenser une perte mais d'intégrer la biodiversité au projet. **Affaire à suivre...attentivement.**

4 NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

Prochaine réunion mensuelle de l'association: le vendredi 5 février à 20H30 à la Maison du Port à Andernos.

Au programme: - un dossier de l'actualité

- un diaporama présenté par Franck Jouandoudet, photographe

naturaliste: "Les oiseaux des tempêtes". Ci-dessous, un océanite cul-blanc, photographié au Grand Crohot.



Renouvellement des adhésions

Vous recevrez bientôt un reçu fiscal pour vos versements en 2015, somme que vous pourrez déduire de vos impôts à concurrence de 66% des versements. Par exemple, pour 100 euros de don à l'association, vous aurez une déduction de 66 euros. Certains l'ont déjà fait, il est temps de renouveler les adhésions pour l'année 2016. Nous vous rappelons que vous avez jusqu'à la prochaine assemblée générale (fin août) pour le faire.

Renouvellement d'adhésion pour l'année 2016

Je renouvelle mon adhésion à Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon pour l'année 2016.

Je règle ma cotisation de 12,00 €

Je verse une contribution exceptionnelle de€ pour un total de€

Un reçu fiscal pour l'année 2016 me sera adressé en début d'année 2017.

Noms, prénoms.....

Adresse postale.....

Adresse mail.....

Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon - 45 bd de la Plage - 33510 - Andernos les Bains

A bientôt sur <http://www.ecocitoyensdubassinardarcachon.org>